



Les agressions d'Air Canada se multiplient

Air Canada se fait taper sur les doigts une autre fois!

Air Canada ne cesse de s'écraiser. Le nombre de victimes de ses pratiques linguistiques arrogantes et agressantes ne fait qu'augmenter!

Le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, le confirme : « Air Canada a manqué à ses obligations, ... » répond-il à une plainte déposée par Impératif français.

En réponse à une autre plainte, celle-ci déposée par les employés, dénonçant l'embauche de gestionnaires incapables de « communiquer (en français) avec les employés » et la distribution de documents de travail « en anglais seulement », il écrit après avoir reconnu le problème : « il importe qu'Air Canada respecte ses obligations linguistiques en matière de langue de travail... »

Dans un communiqué publié le 25 octobre 2011 en accompagnement de la plainte expédiée au commissaire, le président d'Impératif français, Jean-Paul Perreault, écrivait :

« Le gouvernement canadien a eu près de trente-cinq ans pour faire res-

pecter sa *Loi sur les langues officielles*, mais sans grand succès comme en témoignent les fréquentes plaintes et les Rapports annuels du commissaire aux langues officielles. Le cas d'Air Canada n'en est qu'un parmi d'autres.

Nous adressons de sérieux reproches au gouvernement du Canada qui, soit par sa complicité ou soit par collusion, cautionne ces pratiques d'exclusion. Le ministre responsable de cette société fédérale, M. Denis Lebel, doit discipliner la direction et le conseil d'administration (les noms de certains membres vous étonneront!), tous deux grands responsables des agressions et de l'arrogance linguistique au sein d'Air Canada.

Malgré les nombreuses interventions passées du Commissariat aux langues officielles et la forte médiatisation de certains cas de violation de la Loi, Air Canada persiste à cultiver son profil délinquant. »



Plus de 1000 plaintes déposées à l'OQLF

Des mesures coercitives s'imposent

« Une marque de respect de la loi » – Impératif français dépose plus de 1000 plaintes à l'OQLF!

En novembre dernier, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a lancé une campagne intitulée « Une marque de respect de la loi » sur l'affichage des marques de commerce utilisées comme noms d'entreprise. Cette initiative avait pour objectif de sensibiliser les entreprises installées au Québec à se conformer à la Charte de la langue française.

Or, depuis l'annonce, aucun changement n'a été effectué dans le paysage publicitaire québécois. C'est pour cette raison qu'Impératif français a décidé d'agir en déposant un dossier de plus de mille noms d'entreprises qui dérogent à la loi, et ce, aux quatre coins du Québec.

Impératif français demande donc à toutes ces entreprises de suivre l'exemple de Bureau en gros, La Source, La Baie,

Tigre géant, le Centre japonais de la photo et Pharmaprix en se conformant aux exigences du marché québécois, et à l'OQLF de prendre les mesures coercitives qui s'imposent pour que les entreprises délinquantes se « conforment à la Charte de la langue française ».

Nous espérons que ces nombreuses plaintes relanceront la campagne entreprise en novembre dernier et apporteront, cette fois-ci, des résultats tangibles au courant des prochains mois.

Les entreprises faisant l'objet de plaintes sont : Payless Shoe Source, Toys 'R' Us, Bulk Barn, Bath and Body Works, Smart Set, Best Buy, Golf Town, Subway, Dunkin' Donuts, Harvey's, Walmart, Holiday Inn, Quality Inn, Apple Store, Rogers, Urban Planet, Foot Locker, United Colors of Benetton, Roots, Miss Sixty, Trade Secrets, Spring, Sunglass Hut, Birks, Home Sense, Future Shop, Winners, Linen Chest, Yellow, Stokes, Canadian Tire...



On y griffe la clientèle et le français

Aux clients d'être « bec et ongles » pour le français

Au Québec, tout le monde parle français et les personnes qui ne le parlent pas doivent l'apprendre. Il existe des cours de français pour celles-ci!

Alors comment se fait-il qu'à Gatineau, il est quasi impossible d'obtenir une manucure ou une pédicure en français? Ceci vous fait-il penser à certains dépanneurs? L'arrogance est de retour. Elle se répand même!

Chaque semaine, nous recevons des plaintes et des commentaires de citoyennes qui se sentent agressées dans ces boutiques à ongles. Elles se sentent « égratignées, écorchées » par les propriétaires et le personnel qui refusent de parler français et griffent ainsi leur langue, leurs droits.

Dans ces établissements, on crée des situations où c'est au client de plier, d'abandonner ses droits, sa langue et sa fierté pour « accommoder » des employés ou employées qui les bafouent, ne parlent pas français et refusent de l'apprendre.

Faute d'un gouvernement qui se tient debout, les clients sont en droit et ont le devoir de dénoncer « bec et ongles » les pratiques arrogantes de ces propriétaires qui viennent faire des affaires au Québec, mais refusent de

parler ou d'apprendre le français.

Voici ce que nous vous proposons comme démarche : Soyez « bec et ongles »...

1. Parlez en français, demandez-leur où ils suivent leur cours de français et vous verrez s'ils vous respectent ou non!
2. Surtout, ne parlez qu'en français! Mais par-dessus tout, refusez de parler en anglais (une attitude à adopter partout au Québec!)
3. Parlez-en autour de vous, sur Facebook, Twitter, courriels...

Dans des cas comme ceux-ci, « bec et ongles » veut dire :

Bec : parlez-en, dites-le... parlez en français, ne parlez pas en anglais.

Ongles : faites respecter en tout temps vos droits d'être reçu et servi en français.

Qu'on se le dise : pour faire des affaires et travailler au Québec, il faut parler français!

Politique de recherche et d'innovation du Québec

Contre la pensée unique – Mémoire d'Impératif français

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) du Québec a donné à l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) le mandat de tenir une consultation auprès de la communauté de la recherche en vue de la prochaine politique de recherche et d'innovation du Québec.

Le mémoire d'Impératif français accessible ici exige du gouvernement du Québec qu'il intègre à la future politique de recherche et d'innovation :

1. une politique linguistique et des programmes d'appui financier qui feront en sorte que nos universités et nos chercheurs aient le sens de l'État et travaillent, enseignent et publient en français. Après tout, ce sont les Québécois et les Québécoises qui les financent!
2. l'obligation que les congrès scientifiques qui se déroulent au Québec le soient en français et s'il y a lieu, avec l'appui d'un service d'interprétation simultanée.

Qui dit recherche et innovation dit rapports techniques, publications, transferts des connaissances, groupes de recherche, communication. Qui dit communication dit langue de travail, langue de formation et langue de publication.

Impératif français a déposé un mémoire portant principalement sur ces trois derniers aspects. Il y a fort à parier que sans notre intervention, le volet linguistique de la future politique gouvernementale aurait tout simplement été ignoré.

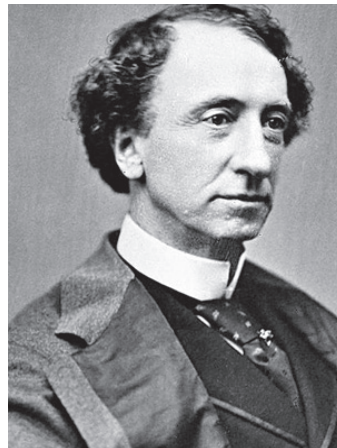
Pour s'en convaincre, il suffit de visiter certains congrès internationaux, incluant même ceux qui ont lieu à Montréal ou encore de regarder les sites Web de certaines entreprises dérivées de la recherche universitaire qui ne sont que partiellement en français ou même entièrement en anglais. Mentionnons :

- l'Université de Montréal (<http://www.univallor.ca>)
- l'Université Laval (<http://www.sovar.com>)
- l'Université McGill (<http://www.mcgill.ca/research/about/spin-offs>)
- l'Université de Sherbrooke (entreprises dérivées : <http://www.voiceage.com> et <http://www.sipro.com>)

Pour ce qui est de la langue de formation, plusieurs étudiants étrangers se font dire qu'ils peuvent fonctionner en anglais dans les universités francophones, et ce, en pleine contravention aux politiques linguistiques des universités. Certaines universités francophones exigent une connaissance de l'anglais même pour l'obtention d'un diplôme dispensé entièrement en français alors que pour d'autres diplômes, aucune connaissance du français n'est exigée (Université Laval).

La langue française pour la communication des résultats scientifiques a été délaissée depuis longtemps par la majorité des chercheurs québécois qui ont intégré la propagande répandant le mythe que l'anglais devrait être la seule langue scientifique internationale. Pourtant, au début du 20^e siècle, les congrès scientifiques internationaux étaient multilingues et les chercheurs étaient polyglottes.

Jeffrey Amherst contre John A. Macdonald Toponymie honteuse!



En Ontario, d'un côté de la rivière des Outaouais, à Ottawa, le gouvernement fédéral a annoncé (*Le Droit*, 18 août 2012) qu'il remplacera dans la capitale du Canada le nom de la promenade des Outaouais par promenade Sir John-A-Macdonald, personnage politique reconnu pour son « peu d'affection pour les Canadiens français ».

Au Québec, de l'autre côté de la rivière, à Gatineau, quelques mois plus tôt, le conseil municipal* avait réitéré publiquement son appui au criminel de guerre Jeffrey Amherst qui participa au génocide des Amérindiens et à la déportation des Acadiens, en refusant de cesser de nommer un lieu public à son nom! À l'époque, Impératif français avait remis son célèbre prix Citron – Volet international à la Ville de Gatineau et fait du 1^{er} février la Journée mondiale de la honte!



* Pour le changement de nom :

Ont voté pour le **changement de nom** les élus suivants : Stefan Psenak, Maxime Pedneaud-Jobin, Luc Angers, Nicole Champagne et Yvon Boucher

Brisons l'isolement du Pontiac

Universaliser les classes d'immersion

Nous revenons d'un séjour dans la belle région québécoise du Pontiac en Outaouais que nous vous invitons à visiter et à découvrir en français.

Mais quelle fut notre déception de constater que bien peu a changé dans le petit village de Shawville où nous n'avons pu être servis en français dans les trois établissements commerciaux que nous avons visités, et ceci, de surcroît, par de jeunes employés âgés d'une vingtaine d'années ou moins! Avec le temps, nous aurions cru que l'isolement linguistique se serait atténué. Mais non ou si peu!

Cela est surtout désolant pour tous ces jeunes qui seront ainsi condamnés ailleurs au Québec au chômage ou au bien-être social puisqu'ils sont incapables de répondre à l'exigence normale généralisée du marché du travail québécois ou de la fonction publique fédérale quant à la connaissance du français! Il leur restera les petits emplois sous-payés de Shawville et de ses environs où ils décevront la clientèle québécoise par leur méconnaissance du français ou bien ils devront consentir à l'exode.

Campagne « Moi, je travaille en français »

Impératif français relancera la campagne promotionnelle d'intérêt public « Moi, je travaille en français » à la fin d'octobre. Le public pourra entendre et voir les capsules promotionnelles de cette campagne diffusées par les stations radiophoniques et télévisuelles participantes.

Impératif français dénonce ainsi l'exigence injustifiée de la connaissance de l'anglais pour occuper de très nombreux emplois au Québec. Travailler en français au Québec, c'est un droit, mais aussi un devoir! Pour tant!

Pourtant au Québec : « Le Conseil supérieur de la langue française nous apprend qu'une minorité d'allophones, soit à peine 45 %, travaillent surtout en français, que pour plus de 12 % de francophones, le français n'est toujours pas la langue la plus utilisée au travail, que 80 % des anglophones imposent l'anglais au travail, que seulement 63 % des travailleurs du secteur privé utilisent le plus souvent le français », de déclarer le président d'Impératif français.

Pourtant dans la fonction publique fédérale : Au Québec, plus de 60 % des postes fédéraux exigent la connaissance de l'anglais bien que seulement 8 % de la population québécoise soient anglophones. Les 32 000 fonctionnaires fédéraux francophones qui vivent sur l'une ou l'autre des deux rives de l'Outaouais travaillent très majoritairement en anglais même si la *Loi sur les langues officielles* leur reconnaît le droit de travailler en français.

Défavorisés, plusieurs de ces jeunes n'auront d'autres choix que de s'exiler vers l'Ontario ou ailleurs au Canada parce que leurs parents et les écoles anglophones n'auront pas su évoluer avec le Québec. Pas étonnant dès lors de constater l'exode des jeunes, le dépeuplement et le vieillissement de la population pontissoise.



Tout ceci est un témoignage éloquent de l'inefficacité du ministère de l'Éducation, du système scolaire anglophone québécois et de ses commissions scolaires, de ses écoles primaires, secondaires, collèges et universités qui échouent lamentablement puisqu'ils sont incapables, dans trop de cas, de faire apprendre le français aux jeunes anglophones. Ne serait-il pas temps, dans les commissions scolaires anglophones du Québec, d'universaliser les classes d'immersion en français, au bénéfice des enfants?

À votre prochaine visite dans le Pontiac, aidez cette belle région québécoise à se franciser en parlant français partout et en tout temps. Et pourquoi pas, au point où on en est, y acheter une résidence d'été? Les paysages, les lacs, les rivières et certains petits villages y sont d'une telle beauté!

Gouvernement du Québec Anglais obligatoire, français facultatif

Offre d'emploi (affichée en anglais seulement) de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, un organisme relevant du gouvernement du Québec, où l'anglais est obligatoire et le français est un atout :

« Speaking and writing fluently in English and having good knowledge of Inuktitut, while French is an asset. » (http://www.nunatsiaqonline.ca/ads/banner_pdfs/120907.100.94.pdf)

« Those interested must submit their candidacy in English and in French... »!

COMMISSAIRE ET LORD DURHAM

Son poste et son mandat reposent sur ce mensonge



La communauté anglophone du Québec fait partie de la vaste majorité anglophone du Canada et nord-américaine. Elle ne constitue en rien une « minorité », de surcroît menacée comme le laisse entendre le commissaire aux langues officielles Graham Fraser (*Le*

Devoir, 14 et 15 juillet 2012). Son poste et son mandat reposent sur ce mensonge qu'il répète et multiplie afin de justifier sa fonction et la mission de son organisme, le Commissariat aux langues officielles, tout ceci pour aider son employeur, le Parlement fédéral, dont l'objectif est un peu plus clair avec toutes ses nominations d'unilingues anglophones, ses hommages répétés à la monarchie britannique...

Dans ses tout récents propos pour justifier les subventions à l'anglicisation du Québec de Patrimoine canadien, le commissaire cherche à détourner l'attention en rendant la mondialisation responsable du recul. Comme si l'un excuse l'autre! Comme si l'un nie l'existence de l'autre! L'ajout de forces à la défrancisation du Canada et du Québec aurait dû convaincre le commissaire de mettre un terme à ce mensonge éhonté du fédéral. Le Commissaire veut poursuivre l'œuvre de Lord Durham, comme en font foi les chiffres suivants, issus de Statistique Canada :



Quelques statistiques sur l'anglicisation à faire frémir :

- Dans l'ensemble canadien, la proportion de Canadiens de langue maternelle française ne cesse de décroître, passant, entre 1951 et 2006, de 29 à 22 %.
- À l'extérieur du Québec, entre 1951 et 2006, la proportion de Canadiens de langue maternelle française passe de 7,3 à 4,1 %.
- Au Québec, entre 1951 et 2006, la proportion de francophones de langue maternelle française est passée de 82,5 à 79,6 %.

Langue d'usage :

- Au Canada, entre 1971 et 2006, la proportion de Canadiens

(incluant le Québec) parlant le français le plus souvent à la maison est passée de 25,7 à 21,4 %.

- Hors Québec, entre 1971 et 2006, cette proportion est passée de 4,3 à 2,5 %.
- Selon le recensement de 2006, le taux d'assimilation des francophones hors Québec serait de 38 %.
- Selon le recensement de 2006, au Canada, incluant le Québec, la langue anglaise, comme langue d'usage, fait des gains extraordinaires de 2 784 880 locuteurs, soit l'équivalent de près de 40 % de la population francophone, grâce à l'assimilation des francophones et des allophones.
- Au Québec, selon le recensement de 2006, la langue anglaise voit son importance augmenter de 29,8 % grâce aux transferts linguistiques en provenance des allophones, la communauté de langue anglaise attirant près de 52 % des transferts linguistiques bien qu'elle ne représente que 8,2 % de la population totale québécoise.
- Le nombre de Canadiens ne connaissant qu'une seule langue officielle, l'anglais, augmente d'un million tous les cinq ans alors que ceux ne connaissant que le français diminuent de 100 000 tous les cinq

Fournir des services de citoyenneté aux Canadiens et Canadiennes

Le français, pas plus qu'un atout!

Extrait d'une offre d'emploi du gouvernement du Canada :

*« L'anglais, parlé et écrit, est essentiel
Le chinois, parlé et écrit, est essentiel
Le français sera considéré comme un atout »*

... pour « fournir des services citoyenneté aux Canadien(ne)s »

C'est clair! Pour le gouvernement canadien, si vous ne parlez pas anglais, vous n'êtes pas Canadien. Hypocrisie! Le gouvernement canadien ne le dit pas publiquement en période électorale!



**Joignez-vous au groupe
« Impératif français »**

Une entente contre le Québec

Extrait de *ivanouvelles.ca* : « L'entente signée le 24 juillet dernier indiquait que le nouveau gouvernement pourrait utiliser soit le français soit l'anglais pour ses communications internes et comme langue de travail. Au terme de cette entente, la Municipalité de Baie-James disparaît et est remplacée par le Eeyou Itschee James Bay Government/Gouvernement Eeyou Itschee Baie-James, une entité gouvernementale gérée à

parité entre les Jamésiens et les Cris pour dix ans. Sur le territoire, la population s'élève à environ 30 000 habitants, dont 14 000 Jamésiens et 16 000 Cris.

[...] cette décision contribuera à l'anglicisation massive de cette importante région québécoise. Le **Mouvement Impératif français** a soutenu : « Bien que le personnel du nouveau gouvernement proviendra de la Municipalité de Baie-James, lequel est francophone à 100 %, la présence des Anglo-Cris au sein de gouvernement forcera l'utilisation de l'anglais comme seule langue de communication, sachant que ce groupe s'est toujours entêté à ne pas reconnaître la langue officielle du Québec », a souligné l'organisme. »

Extrait de *La Presse* : « Ce libre choix de la langue de travail va plus loin que ce que la Charte de la langue française permet aux municipalités dites bilingues, celles dont plus de la moitié de la population est de langue maternelle anglaise.

« Dans les municipalités reconnues, la langue de travail reste le français, mais la municipalité a le droit d'utiliser en plus une autre langue », explique Hélène Bélanger, conseillère en communication à l'Office québécois de la langue française (OQLF).

Pour le Mouvement Impératif français, l'article 109 constitue un recul dans le respect de la Charte de la langue française qui doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire du Québec. « Le gouvernement du Québec anglicise le gouvernement régional même si les Cris ne sont pas de langue maternelle anglaise », déplore Jean-Paul Perreault, son président.

De plus, l'article 108 donne le cri et le français comme « langues principales » du futur gouvernement. Le concept de langue principale n'est pas défini dans la Loi 101. »

POLLUTION VISUELLE

Saccage du paysage linguistique grâce à la complicité de Gatineau!



Cet affichage prédateur installé « hâtivement » et en grande quantité pollue visuellement et abondamment l'arrivée au Québec en provenance de l'Ontario par le pont Champlain et la bordure du chemin d'Aylmer, de la rue Principale...

Le Québec est français et Gatineau en est la quatrième ville française!

Nous n'avons pas besoin d'entreprises comme celle-ci (Giant Auctions) qui viennent « hâtivement » faire des affaires chez nous sans nous respecter et sans respecter notre environnement linguistique et nos lois.

Nous avons à Gatineau et au Québec des commerces qui paient des taxes, des impôts et qui respectent notre environnement culturel sans avoir à subir ce genre d'arrogance anglo-saxonne qui nous impose son affichage unilingue anglais.

Bien que cet affichage ait toutes les apparences d'être illégal en ne respectant pas, entre autres, les règlements municipaux, la Ville de Gatineau et sa Sécurité publique ne sont pas intervenues!

BONNE NOUVELLE

Pour travailler au Québec, il faut parler français

Une autre réussite d'Impératif français! Merci à tous ceux et toutes celles qui ont répondu à nos invitations d'intervenir. Vos interventions donnent des résultats!

Extrait de *La Presse canadienne* : « Ivanhoé Cambridge, la filiale immobilière de la Caisse de dépôt et placement du Québec, a annoncé vendredi que son chef de l'exploitation, Kim McInnes, a décidé de quitter l'entreprise le 30 novembre. [...] L'automne dernier, M. McInnes s'est retrouvé au centre d'une controverse en raison de son unilinguisme. Même s'il est à l'emploi (sic) d'Ivanhoé Cambridge depuis 1989, il ne maîtrise toujours pas le français. »

Du français, il en faut plus!

La langue française et la francophonie ont besoin de vous.

Des objectifs à la hauteur de nos moyens! Afin de permettre à **Impératif français** d'atteindre ses objectifs, vous êtes invités à contribuer de diverses façons au financement de l'organisme.

Il est maintenant possible de devenir membre ou de faire un don en ligne à partir de notre site Web à l'adresse www.imperatif-francais.org. Merci!

1. **Adhésion** à Impératif français : il suffit de remplir la fiche d'adhésion.
2. **Don en argent** : somme déterminée versée directement à l'organisme.
3. **Don en nature** : biens mobiliers ou immobiliers remis à l'organisme.

L'illégalité linguistique a assez duré!

Trente-cinq ans plus tard...

Impératif français demande à l'Office québécois de la langue française (OQLF) de s'assurer que tous les établissements québécois, sans exception, vendant des appareils électroménagers, des appareils électroniques ou des automobiles se conforment à l'article 51 de la Charte de la langue française concernant les inscriptions d'utilisation affichées sur ces produits : « Toute inscription sur un produit [...] doit être rédigée en français. [...] Aucune inscription rédigée dans une autre langue ne doit l'emporter sur celle qui est rédigée en français. »

« Nous avons déposé, par le passé, des milliers de plaintes à ce sujet sans que la situation ne s'améliore. Pire, elle s'est dégradée », de déclarer le président d'Impératif français, Jean-Paul Perreault.

« La complaisance a assez duré. Nous invitons l'OQLF à faire preuve de fermeté et à exiger de ces établissements qu'ils respectent les lois québécoises, les Québécois et les Québécoises ainsi que le Québec, à défaut de quoi, qu'on leur impose des amendes. »

« Ces entreprises ont eu trente-cinq ans pour nous respecter et se conformer à la Charte. Cela a déjà trop duré », de conclure M. Jean-Paul Perreault, avant d'ajouter « et, en plus, nous demandons l'appui des consommatrices et des consommateurs québécois en les invitant à suivre tout ce dossier de très près en n'achetant que les produits conformes à la loi et en n'encourageant que les établissements qui les respectent ».

4. **Assurance vie** : à votre décès, le capital assuré sera versé à **Impératif français** si vous nommez l'organisme comme bénéficiaire dans votre police d'assurance ou dans votre testament.

Clause d'assurance au testament : « Je désigne l'organisme **Impératif français** bénéficiaire du produit de la police d'assurance que j'ai prise sur ma vie avec la compagnie [...], et portant le numéro [...]. »

5. **Legs** : prévoir une clause à votre testament. En faisant un legs à Impératif français, vous contribuez au rayonnement de la langue française.

Merci! N'hésitez pas à communiquer avec nous au 819-684-8460 ou par courrier électronique à imperatif@imperatif-francais.org pour toute question relative aux dons ou aux legs que vous désirez faire.

Pratiques électorales québécoises Pas une, mais deux langues officielles au Québec!

Par ses pratiques électorales, le gouvernement québécois dit à tous et à toutes qu'au Québec, il y a non pas une, mais deux langues officielles.

Il dit aux allophones et aux anglophones que même pour exercer un droit démocratique aussi fondamental que le vote, ils n'ont pas à apprendre la langue officielle et nationale du territoire où s'exerce ce vote!

Il dit aux allophones que la connaissance du français n'est pas nécessaire au Québec.

Il dit aux anglophones qu'ils font partie d'une communauté supérieure aux autres puisqu'ils n'ont pas à apprendre le français!

Il crée un déficit démocratique puisqu'en encourageant le non-apprentissage du français, il prive les non-francophones d'une meilleure connaissance des enjeux politiques nationaux très souvent exprimés en français au Québec. Il les isole.

Adresse utile : info@electionsquebec.qc.ca

Carte de rappel / Reminder card	
Scrutin Poll	4 septembre 2012 September 4, 2012
Circconscription Electoral division	Pontiac
Bureau de vote n° Polling station no.	88
Adresse du bureau de vote Address of the polling station	École primaire Lord Aylmer 115 avenue Frank Robinson Gatineau
Heures de votation Polling hours	entre 9 h 30 et 20 h between 9:30 a.m. and 8:00 p.m.

Pour voter, votre nom doit être inscrit sur la liste électorale. Il faut aussi apporter l'un des pièces suivantes :

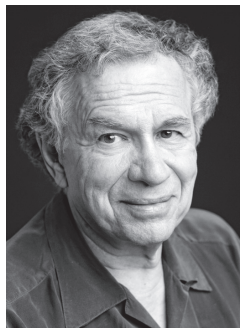
- votre carte d'assurance-maladie;
- votre permis de conduire;
- votre passeport canadien;
- votre certificat de statut d'indien ou d'autochtone;
- votre carte des Forces armées canadiennes.

To vote, your name must be registered on the list of electors. You must bring one of the following documents:

- your health insurance card;
- your driver's licence;
- your Canadian passport;
- your Certificate of Indian Status; or
- your Canadian Forces identification card.

Campagne de recrutement 2012 « Le mouvement Impératif français, j'y crois! »

*Yves Beauchemin, écrivain
Président de la campagne de recrutement 2012*



Le mouvement Impératif français, j'y crois! Voilà pourquoi j'ai accepté avec enthousiasme de présider la campagne de recrutement 2012 d'un organisme qui accomplit un travail admirable.

Quelle énergie contagieuse! Impératif français est présent partout. Nous le voyons et l'entendons sans relâche se manifester avec intelligence à toutes les occasions où il faut faire avancer nos droits et, par ricochet, ceux

de tous les pays francophones de la planète.

Je vous invite à adhérer à ce mouvement si nécessaire pour contrer la pensée unique et la colonisation des cerveaux faite souvent au profit d'une industrie de money makers. Promouvoir le français, c'est promouvoir du même coup la liberté de pensée et d'expression, et donc la démocratie et la diversité culturelle à travers le monde.

Pour devenir membre et pour faire un don, veuillez remplir le signet ci-joint.

Je vous remercie à l'avance de votre appui.

Yves Beauchemin

Yves Beauchemin, écrivain,
Président de la campagne de recrutement 2012

THE BRICK Pratiques linguistiques hostiles

The Brick ne respecte pas nos droits, la Charte de la langue française et, à sa façon, refuse de participer à la promotion de l'identité québécoise de l'Outaouais en y distribuant à grande échelle ses cahiers publicitaires en anglais. De plus, par son nom anglais, The Brick agresse aussi le paysage linguistique québécois.



**En faisant un legs à Impératif français, vous contribuez
au rayonnement de la langue française**

Pour plus de renseignements : 819 684-8460 ou secretariat@imperatif-francais.org

Fiche d'adhésion (à découper et à retourner)

Nous acceptons des dons



Impératif français
C. P. 449, succ. Aylmer, Gatineau
(Québec) J9H 5E7

819 684-8460

www.imperatif-francais.org
secretariat@imperatif-francais.org

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ Code postal _____

Téléphone au domicile _____ Téléphone au travail _____ Télécopieur _____

☐ Adhésion ☐ Particulier (15 \$ ou 12 Euro) ☐ Don (\$)
☐ Renouvellement ☐ Organisme (50 \$ ou 35 Euro) ☐ Total (\$)

Date _____ Courriel _____

☐ Chèque inclus Carte de crédit : ☐ VISA ☐ MASTER CARD

Carte n° : _____ Exp. : _____